



FONDS INTERNATIONAL  
D'INDEMNISATION DE 1971  
POUR LES DOMMAGES  
DUS À LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
12ème session  
Point 1 de l'ordre du jour

71FUND/AC.12/1  
15 juillet 2003  
Original: ANGLAIS

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime internationale,  
4 Albert Embankment, Londres SE1  
du lundi 20 octobre à 14h30 au vendredi 24 octobre 2003

### *Ouverture de la session*

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**2 Élection du Président et du Vice-président**

Le Conseil d'administration sera invité à élire un Président et un Vice-président, lesquels resteront en fonctions jusqu'à sa session suivante.

**3 Participation**

L'Administrateur fera rapport au Conseil d'administration sur la participation des États Membres à la session.

### *Tour d'horizon général*

**4 Rapport de l'Administrateur**

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être examiner le rapport de l'Administrateur sur les opérations du Fonds de 1971 depuis la 9ème session du Conseil d'administration (document 71FUND/AC.12/2).

### *Questions financières*

**5 Rapport sur les placements**

Conformément à l'article 10.2 du Règlement financier, l'Administrateur présentera un rapport détaillé sur le placement des avoirs du Fonds de 1971 depuis la 9ème session du Conseil d'administration (document 71FUND/AC.12/3).

**6 Rapport de l'Organe consultatif sur les placements**

Conformément au mandat de l'Organe consultatif sur les placements, celui-ci, par l'intermédiaire de l'Administrateur, présente à chaque session du Conseil d'administration qui doit se tenir en automne, un rapport sur ses activités depuis la session précédente du Conseil tenue en automne. Le Conseil sera invité à examiner ce rapport (document 71FUND/AC.12/4).

**7 États financiers, rapport et opinion du Commissaire aux comptes et rapport de l'Organe de contrôle de la gestion**

Conformément à l'article 29.2f) de la Convention de 1971 portant création du Fonds, l'Administrateur a établi les états financiers du Fonds de 1971 pour l'exercice financier de 2002. Le Commissaire aux comptes a présenté un rapport et son opinion sur les États financiers (document 71FUND/AC.12/5). L'Organe de contrôle de la gestion mis en place par le Conseil d'administration a élaboré un rapport sur ses travaux (document 71FUND/AC.12/5/1). Le Conseil sera invité à examiner le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes ainsi que le rapport de l'Organe de contrôle de la gestion et à approuver les comptes du Fonds de 1971.

**8 Honoraires des Membres de l'organe de contrôle de la gestion**

À sa 9ème session, le Conseil d'administration a décidé que les six membres de l'Organe de contrôle de la gestion élus par les États Membres devraient recevoir des honoraires d'un montant raisonnable. L'Administrateur a été chargé d'examiner la question du montant des honoraires avec les membres et de soumettre une proposition à la session du Conseil qui se tiendra en octobre 2003. L'Administrateur doit soumettre un document sur cette question (document 71FUND/AC.12/6).

**9 Nomination des membres de l'Organe consultatif sur les placements**

L'Organe consultatif sur les placements est composé de trois experts qui sont nommés par l'Assemblée pour une année. Le Conseil sera invité à élire les membres de l'Organe consultatif sur les placements pour le Fonds de 1971 (document 71FUND/AC.12/7).

*Questions relatives aux contributions*

**10 Rapport sur les contributions**

L'Administrateur présentera au Conseil d'administration un rapport sur le versement des contributions au Fonds de 1971 (document 71FUND/AC.12/8).

**11 Non-soumission des rapports**

L'Administrateur présentera au Conseil d'administration un rapport sur le bilan de la situation relative à la non-soumission des rapports sur les hydrocarbures (document 71FUND/AC.12/9).

*Questions relatives au Secrétariat et questions d'ordre administratif*

**12 Organisation des réunions**

À sa 2ème session, le Conseil d'administration avait chargé l'Administrateur d'envisager les moyens d'améliorer l'organisation des travaux durant les réunions. L'Administrateur présentera un document sur cette question (document 71FUND/AC.12/10).

**13 Méthodes de travail du Secrétariat**

L'Administrateur établira un document présentant l'évolution des méthodes de travail du Secrétariat (document 71FUND/AC.12/11).

**14 Examen du statut d'observateur**

À sa 8ème session, l'Assemblée du Fonds de 1992 examinera la liste des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut d'observateur, afin de déterminer si le maintien du statut d'observateur d'une organisation spécifique est d'un intérêt réciproque. Le Conseil d'administration sera informé de l'issue de cet examen (document 71FUND/AC.12/12).

*Questions relatives à l'indemnisation*

**15 Sinistres dont le Fonds de 1971 a eu à connaître**

L'Administrateur informera le Conseil d'administration des éléments nouveaux intervenus à propos des sinistres dont le Fonds de 1971 a eu à connaître. Il rendra compte au Conseil de tout règlement de demandes d'indemnisation formées contre le Fonds de 1971 effectué sous son autorité, et présentera au Conseil pour examen toute demande ou autre question appelant la tenue de débats. Les renseignements à cet égard feront l'objet de divers documents. Un bilan de la situation relative à tous les sinistres sera présenté dans le document 71FUND/AC.12/13.

**16 Enseignements que l'on pourrait tirer du sinistre du Nakhodka**

À sa 18ème session, le Comité exécutif du Fonds de 1992 a invité l'Administrateur à soumettre un rapport aux organes directeurs lors des sessions d'octobre 2003, sur les leçons que l'on pourrait tirer du sinistre du *Nakhodka*. L'Administrateur présentera ce rapport (document 71FUND/AC.12/14).

**17 Liquidation du Fonds de 1971**

Étant donné que la Convention de 1971 portant création du Fonds a cessé d'être en vigueur le 24 mai 2002, des procédures doivent être mises en place pour la liquidation du Fonds de 1971. L'Administrateur soumettra un document sur cette question (document 71FUND/AC.12/15).

*Questions relatives au budget*

**18 Virements entre chapitres du budget 2003**

L'Administrateur présentera un document où il propose qu'on l'autorise à effectuer un virement du chapitre IV (Dépenses imprévues) au chapitre V (Dépenses accessoires) pour couvrir le coût de fonctionnement de l'Organe de contrôle de la gestion (document 71FUND/AC.12/16).

**19 Partage des coûts administratifs communs avec le Fonds de 1992**

Le Conseil d'administration sera invité à examiner la façon dont les coûts administratifs communs devraient être répartis pour 2003 entre le Fonds de 1971 et le Fonds de 1992 (document 71FUND/AC.12/17).

**20 Fonds de roulement**

Conformément à l'article 7.1b) du Règlement financier, le Conseil d'administration sera invité à réexaminer le niveau du fonds de roulement du Fonds de 1971 (document 71FUND/AC.12/18).

**21 Budget pour 2004**

Un projet de budget du Fonds de 1971 pour l'année civile 2004, portant sur les dépenses administratives, sera soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption, conformément à l'article 12 de la Convention de 1971 portant création du Fonds (document 71FUND/AC.12/19).

**22**

**Calcul des contributions aux fonds des grosses demandes d'indemnisation**

Conformément à l'article 12.2b) de la Convention de 1971 portant création du Fonds, le Conseil d'administration sera invité à se prononcer sur le calcul des contributions aux fonds des grosses demandes d'indemnisation. L'Administrateur présentera un document sur cette question (document 71FUND/AC.12/20).

*Autres questions*

**23**

**Sessions à venir**

L'article 19 de la Convention de 1971 portant création du Fonds prévoit que l'Assemblée se réunit en session ordinaire chaque année civile. Des dispositions ont été provisoirement prises avec l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la tenue d'une session du Conseil d'administration en octobre 2004. De plus, il sera nécessaire d'envisager la convocation en 2004 de sessions du Conseil d'administration en vue de traiter des questions relatives aux sinistres. Des dispositions ont été provisoirement prises avec l'OMI pour la tenue de sessions au cours des semaines du 23 février 2004 et du 24 mai 2004.

**24**

**Divers**

Le Conseil d'administration sera invité à examiner toutes autres questions que pourraient soulever les membres du Conseil ou l'Administrateur.

**25**

**Adoption du compte rendu des décisions**

L'article 27 du Règlement intérieur dispose que le Secrétariat établit un compte rendu des décisions de la session. Le Conseil d'administration sera invité à adopter ce compte rendu des décisions.

---